



Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Courriel : inspection@mun-sbdl.ca
www.municipalite-de-saint-bernard-de-lacolle.ca

DEMANDE DE PERMIS INSTALLATION SEPTIQUE

NOUVELLE INSTALLATION

MODIFICATION D'UNE
INSTALLATION EXISTANTE

Section réservée à l'administration

Reçu par : _____

Date de réception de la demande: ____/____/____

Payé par :

Comptant

Interact

Chèque

Coordonnées du requérant

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de tél : ____ - ____ - _____

Adresse courriel : _____

Propriétaire

Copropriétaire

Locataire

Entrepreneur

*Si le requérant n'est pas le propriétaire, fournir une procuration du propriétaire.

NATURE DES TRAVAUX :

Numéro de lot : _____

Adresse des travaux : _____

Nombre de chambres à coucher : _____

Type de système à installer : _____

Date de début des travaux : ____/____/____ Fin des travaux : ____/____/____

Coût estimé des travaux : _____

ENTREPRENEURS

PROFESSIONNEL (INGENIEUR) :

Nom, Prénom : _____

Compagnie : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Tél. : _____

Télec. : _____

RBQ: _____

NEQ: _____

EXCAVATION :

Nom, Prénom : _____

Compagnie : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Tél. : _____

Télec. : _____

RBQ: _____

NEQ: _____

DOCUMENTS À FOURNIR

- Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière et comprenant :
 - la topographie du site;
 - la pente du terrain récepteur;
 - le niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur en indiquant la méthodologie utilisée pour établir la perméabilité du sol;
 - le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche du sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur;

- Un plan de localisation à l'échelle montrant:
 - la localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées;
 - le niveau d'implantation de chaque composant du dispositif de traitement;

 - le niveau d'implantation de l'élément épurateur par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable sous la surface du terrain récepteur;

Signature du requérant : _____

Date de la demande : ____ / ____ / ____



INFORMATIONS:

- ✓ À partir du moment où la demande est déposée, complète et payée, la municipalité dispose d'un maximum de **30 jours** calendrier avant de communiquer sa réponse ;
- ✓ Les plans doivent être à l'échelle.
- ✓ Les permis sont valables **1 an**.

IMPORTANT ET OBLIGATOIRE :

Suite à la réalisation des travaux, un plan tel que construit et **avis de conformité** du professionnel qui a conçu les plans et devis, et une copie du contrat d'entretien avec le fabricant, lorsqu'applicable, et ce dans les 30 jours suivant la fin des travaux.

Une fosse septique doit être vidangée :

Aux deux ans pour une utilisation à longueur d'année.

Aux quatre ans pour une utilisation de façon saisonnière.

Une **copie de la preuve de vidange** doit être remise à la municipalité.